



# Intervention parlementaire

|                                    |                                                                                            |
|------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| N° de l'intervention :             | 215-2024                                                                                   |
| Type d'intervention :              | Interpellation                                                                             |
| Motion ayant valeur de directive : | <input type="checkbox"/>                                                                   |
| N° d'affaire :                     | 2024.RRGR.290                                                                              |
| Déposée le :                       | 10.09.2024                                                                                 |
| Motion de groupe :                 | Non                                                                                        |
| Motion de commission :             | Non                                                                                        |
| Déposée par :                      | Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S) (porte-parole)<br>von Wattenwyl (Tramelan, Les VERT-E-S) |
| Cosignataires :                    | 0                                                                                          |
| Urgence demandée :                 | Non                                                                                        |
| Urgence accordée :                 |                                                                                            |
| N° d'ACE :                         | du                                                                                         |
| Direction :                        | Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement                                |
| Classification :                   | Non classifié                                                                              |

## Biosécurité et risques de responsabilité encourus par le canton

La biotechnologie se développe à une vitesse fulgurante et ses champs d'application ne cessent de se diversifier. En Suisse comme ailleurs dans le monde, il existe toujours plus de laboratoires de haute sécurité, augmentant par conséquent le risque d'accidents de laboratoire ou de manipulations malveillantes. La Suisse dispose en principe de laboratoires biologiques sûrs. Toutefois, le contrôle de ces laboratoires doit être amélioré. De nombreux cantons n'ont pas les capacités requises pour contrôler de façon appropriée les laboratoires de haute sécurité. Par conséquent, il serait judicieux d'examiner d'autres solutions (p. ex. une inspection fédérale de la sécurité biologique, similaire à l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire, créant des synergies avec la sécurité nucléaire et garantissant une surveillance indépendante des installations biologiques à haut risque). La recherche sur les pathogènes effectuée dans des laboratoires biologiques joue un rôle central dans la préparation aux futures pandémies, puisqu'elle permet une adaptation rapide aux nouveaux agents, notamment grâce au développement rapide de diagnostics et de vaccins. Cela implique toutefois que les recherches menées dans les laboratoires biologiques portent sur des agents pathogènes dangereux, qui peuvent représenter des risques considérables pour la santé publique.

En sa qualité d'autorité d'exécution, le canton de Berne est responsable de la sécurité des laboratoires biologiques de haute sécurité sis sur son territoire. En cas d'incident, le canton encourt des risques en termes de responsabilité. Il existe au moins cinq sites dans le canton de Berne où sont réalisées des activités avec des organismes hautement contagieux. La Suisse dispose de deux laboratoires biologiques de niveau 4, le plus haut degré de sécurité. Tous deux se trouvent dans le canton de Berne. Au total, la Suisse compte 41 laboratoires biologiques de haute sécurité, répartis sur 14 cantons.

La question se pose de savoir s'il est judicieux et efficient, au vu des ressources cantonales limitées, que ces 14 cantons réalisent chacun des contrôles extrêmement spécialisés. De ré-

cents rapports montrent que certains laboratoires de haute sécurité ne sont pas contrôlés pendant des années. Au vu des dommages que peuvent provoquer les incidents et les manipulations malveillantes d'agents pathogènes, le dispositif de sécurité biologique n'est pas proportionné, comparé à celui mis en place pour la sécurité nucléaire. La biotechnologie se développe très rapidement. Preuve en est la biologie de synthèse qui permet de créer des agents de A à Z. Des pays comme les États-Unis, la Grande-Bretagne et la Belgique ont déjà connu des incidents dans des laboratoires biologiques de haute sécurité par le passé. Ainsi, le virus de la polio s'est retrouvé dans les eaux usées ou des collaboratrices et collaborateurs ont été infecté par le virus Ebola.

Pour le canton de Berne, il est d'une importance cruciale d'éviter aussi bien les accidents dans les laboratoires biologiques que les manipulations malveillantes de matériaux biologiques dangereux. La biosécurité est dans l'intérêt du canton et du pays tout entier, et renforce la réputation du canton de Berne en tant que site de recherche et de développement biologiques.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

- 1. Que pense le Conseil-exécutif du contrôle des installations biologiques de haute sécurité (BSL-3 et BSL-4) dans le canton ?
- 2. Quelles sont actuellement les capacités du canton en termes de personnel à même de contrôler les laboratoires de haute sécurité (pourcentages de poste, titre et formation) ?
- 3. En cas d'incident biologique (p. ex. apparition d'une épizootie ou maladie infectieuse à la suite d'une erreur en laboratoire ou d'un contrôle défaillant), dans quelle mesure le canton encourt-il des risques de responsabilité ?
- 4. Dans quelle mesure le gouvernement cantonal soutient-il la création d'une inspection fédérale de la sécurité biologique similaire à celle relative à la sécurité nucléaire, notamment afin de réduire les coûts et les risques pour le canton ?

Annexe : installations par canton

Rapport *Contrôle et certification des laboratoires de haute sécurité en Suisse* à l'attention de la sous-commission 3 de la Commission des finances du Conseil national (CDF-N)

Laufende Tätigkeiten mit hochpathogenen Organismen der Risikogruppe 3 und 4 (Sicherheitsstufe 3 und 4) in den Kantonen

| Kanton   | Laufende Tätigkeiten | Standorte | Aktivitäten pro Standort (Durchschnitt) | Besonderes                                                   |
|----------|----------------------|-----------|-----------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| BE       | 40                   | 5         | 8                                       | 2x BSL-4 (Sicherheitsstufe 4) (IVI, Labor Spiez)             |
| ZH       | 33                   | 9         | 4                                       | 1x BSL4 (nur Nachweis), BSL3 (WSL, Pflanzenpathogene)        |
| BS       | 19                   | 5         | 4                                       |                                                              |
| VD       | 17                   | 4         | 4                                       |                                                              |
| GE       | 16                   | 4         | 4                                       | 1x BSL4 (nur Nachweis)                                       |
| JU       | 13                   | 1         | 13                                      | 1x BSL3 (CABI, invasive gebietsfremde wirbellose Kleintiere) |
| BL       | 6                    | 3         | 2                                       |                                                              |
| LU       | 2                    | 2         | 1                                       |                                                              |
| NE       | 2                    | 2         | 1                                       |                                                              |
| SG       | 1                    | 1         | 1                                       |                                                              |
| TI       | 2                    | 2         | 1                                       |                                                              |
| ZG       | 3                    | 1         | 3                                       |                                                              |
| FR       | 1                    | 1         | 1                                       |                                                              |
| GR       | 1                    | 1         | 1                                       |                                                              |
| Ganze CH | 156                  | 41        | 4                                       |                                                              |

Destinataire  
– Grand Conseil